

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT : AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

○ COMMUNE de SAINT
CHRISTOPHE VALLON

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants	Ayant donné procuration	Absents excusés	Absents
----------------	----------	---------	-------------------------------	--------------------	---------

Séance du 12 juillet 2023

- date convocation
05 juillet 2023

L'an deux mille vingt trois et le douze juillet à 20 heures 00,
le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire, à la salle de la Mairie de Saint-Christophe-Vallon,
sous la présidence de Christian GOMEZ, Maire..

Présent(s) : GOMEZ, LANZA, BIROL, BELLEC, DARSEZ, DELCUZOUL FLAUSS,
LEMARECHAL ROBERT, VEYRIER

Absent(s) :

Absents excusés , , CERNEAUX, BELET, FRANQUE, DELTOUR, BRACHET

Procurations à CERNEAUX à LEMARECHAL, BELET à LANZA, FRANQUE à
DARSEZ, DELTOUR à VEYRIER , BRACHET à GOMEZ

Secrétaire : LANZA

Objet : Validation de la Convention Territoriale Globale 2023-2027

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des
allocations familiales (Cnaf) ;

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Saint-Christophe-Vallon a signé une première
Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF de l'Aveyron pour la période 2019-2022 et qu'il
est nécessaire aujourd'hui de renouveler ce conventionnement pour la période 2023-2027.

Il rappelle que la Convention Territoriale Globale est une démarche stratégique partenariale co-
pilotee par la Communautés de Communes Conques-Marcillac et la CAF de l'Aveyron, qui a pour
objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux
familles, et la mise en place de toute action favorable aux habitants dans leur ensemble. Elle
s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les
moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et
l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des
interventions des différents acteurs.

Monsieur le Maire rappelle que la démarche Convention Territoriale Globale s'appuie sur la réalisation d'un diagnostic social partagé (mené du mois de septembre 2023 à fin décembre 2023) avec les élus, les partenaires (associations locales œuvrant dans les champs couverts par la CTG ou les citer et CD12, MSA...) et les habitants du territoire afin d'élaborer un projet de territoire adapté à ses besoins et ressources.

Ainsi, 10 fiches actions ont été élaborées en lien avec les acteurs locaux sur la base de l'armature du projet social validé en Comité de Pilotage.

Ces fiches actions, sont classées selon 3 grands axes. Monsieur le Maire présente les orientations et le plan d'actions de la Convention Territoriale Globale Conques-Marcillac 2023-2027 :

Orientation 1 : Anticiper et répondre aux besoins des familles

- 📖 Action 1 : Augmenter l'offre d'accueil collectif pour la petite-enfance
- 📖 Action 2 : Favoriser le maintien (a minima) de l'offre d'accueil individuel et les projets d'installation de nouvelles assistantes maternelles
- 📖 Action 3 : Développer les actions d'accompagnement de la parentalité et faciliter la vie des familles

Orientation 2 : Renforcer et structurer la coordination enfance-jeunesse

- 📖 Action 4 : Structurer un collectif enfance-jeunesse
- 📖 Action 5 : Proposer des projets fédérateurs aux enfants, jeunes, parents et professionnels du territoire
- 📖 Action 6 : Développer des actions d'information et de prévention santé en direction de la jeunesse
- 📖 Action 7 : Répondre aux besoins de recrutement des structures enfance-jeunesse

Orientation 3 : Repenser les dynamiques d'animation de la vie sociale

- 📖 Action 8 : Accompagner les dynamiques locales d'animation de la vie sociale
- 📖 Action 9 : Valoriser et soutenir le bénévolat
- 📖 Action 10 : Favoriser l'accès aux droits pour tous les habitants du territoire

Pour mener à bien ce projet, les partenaires signataires mettent en place une gouvernance, via des instances de pilotage et de suivi technique.

D'autre part, dans le cadre de cette démarche, la CAF de l'Aveyron appuie également l'ingénierie territoriale à travers le financement d'un chargé de coopération communautaire, en charge d'animer cette CTG, de mettre en œuvre et de suivre les actions qu'elle propose ainsi que de contribuer à l'évaluation de l'impact du projet de territoire CTG.

Monsieur le Maire informe que la CTG matérialise également l'engagement conjoint de la CAF de l'Aveyron et des collectivités partenaires à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du Contrat enfance et jeunesse passé avec les collectivités signataires, la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1 à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire CTG ».

Monsieur le Maire précise que chaque collectivité reste libre de définir les actions qu'elle met en œuvre dans les champs de compétence qu'elle exerce.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ☛ D'approuver la convention CTG du territoire présentée et ci-annexée,
- ☛ D'approuver les fiches actions présentées et ci-annexées,
- ☛ D'approuver le mode de gouvernance et de pilotage présenté,
- ☛ D'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale du territoire avec la Caf de l'Aveyron pour une durée de 5 ans, et tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

Résultat du vote

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Christian GOMEZ

Dématérialisé

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture par voie dématérialisée

Le 13 juillet 2023

et publication ou notification

Du 13 juillet 2023

Le Maire

Christian GOMEZ

